



CE DO IDF du 30 mars 2015

L'essentiel de ce que nous avons retenu...

avril 2015

SPECIAL Agences Distribution

■ Information consultation sur les projets d'accords sur les modalités d'accompagnement des salariés de l'AD IDF Centre et de l'AD Porte de Paris concernés par la fermeture des boutiques.

Pour la CFE CGC, bien que ces projets aient été présentés lors de deux points différents, il ne s'agit que d'un seul sujet : comment accompagner les salariés lorsque l'entreprise prend la décision de fermer une agence ?

Depuis près de deux ans la CFE CGC réclame une négociation au niveau de la DO IDF pour obtenir des mesures justes, équitables et cohérentes pour les salariés deux AD qui couvrent un même périmètre géographique IDF et qui ont la même activité. Même si cette négociation n'a pas pu se tenir au niveau de la DO IDF, les deux AD ont répondu enfin favorablement à nos demandes de négociations et présentent aujourd'hui des textes homogènes. (Rappelons que précédemment chacune de ces entités mettaient en place les mesures qu'elles souhaitaient).

Plusieurs dispositions communes aux deux projets d'accords confirment les revendications que vous aviez demandé à la CFE CGC de porter lors de ces négociations :

- La liberté de trois choix de réaffectation pour le salarié.
- Des dispositifs d'accompagnement pour les salariés souhaitant quitter leur AD (notamment financières sous forme de prime compensant la perte de la PVC).
- Un suivi de l'intégration dans la nouvelle agence notamment au niveau horaire, et d'une garantie de PVC.
- Une vigilance particulière pour les salariés seniors ou touchés par un handicap, ainsi que pour les salariés pouvant justifier d'une situation particulière (enfants en bas âge par exemple).

Lors de nos interventions, nous avons noté ces points d'avancés important pour un traitement équitable de tous face à ces fermetures. Mais nous avons également noté quelques formulations imprécises concernant le suivi spécifique des responsables et adjoints de boutiques pour qui le suivi de l'accompagnement n'est pas bien posé. Nous regrettons également que lors de souhait de mobilités hors AD des primes soient proposées alors que nous demandions l'intégration d'une moyenne de PVC dans le salaire du salarié avant son départ (ce dispositif a déjà été négocié et mis en place dans le groupe lors de dossiers similaires). Nous incitons les deux directions d'AD à modifier les textes proposés avant mise à signature. En l'attente de modifications favorables en ce sens nous nous abstenons sur ces textes.

Vote projet AD Centre pour 4 (CFDT) contre 7 (SUD) abstention 10 (CFE CGC/CGT/FO)
Vote projet AP PP pour 4 (CFDT) contre 7 (SUD) abstention 10 (CFE CGC/CGT/FO)

■ Information consultation sur les dispositions prévues par l'AD Porte de Paris pendant la période estivale 2015

De juillet à août l'activité en Ile de France et notamment dans les agences de centre-ville est fortement impacté par les départs en congés et la fermeture d'une majorité de commerces. 10 agences fermeront provisoirement de fin juillet à mi-août, les 102 salariés dont les prévisions de congés ont été recensées à partir de février peuvent choisir d'être réaffectés sur d'autres agences ou en priorité de prendre leurs congés. La note de service N°2 (du 6 mars 2014) précise le cadre et les modalités de

prise de congés des salariés de l'ADPP et le dossier présenté aujourd'hui précise les dispositions complémentaires comme par exemple de prise en charge de l'accroissement éventuel de temps de trajet ou de traitement spécifique de la PVC.

Vote **pour 4 (CFDT)** **abstention 17 (CFE CGC/CGT/FO/SUD)**

■ Information consultation sur les projets de fermeture de la boutique de Mantes et de Nemours de l'AD Porte de Paris

*L'ADPP (au même titre que l'AD Centre) était venue en début d'année nous présenter les PSD (plan schéma directeur) de ses points de vente et des fermetures programmées, répondant à une demande de la CFE CGC depuis deux ans. En déclinaison de ce PSD, ce sont donc les projets de fermeture de ces deux agences qui nous sont soumis aujourd'hui. Dans ce type de dossier, c'est la question du devenir des salariés impactés qui reste centrale. Les conditions d'activités en boutique sont suffisamment difficiles avec les tensions sur les effectifs, les faibles recrutements externes, le recours aux apprentis et CDD, le nombre d'heures supplémentaires, les modifications horaires ou le travail le dimanche et les jours fériés, pour que vienne se rajouter des questions sur leur devenir professionnel. **C'est pourquoi la CFE CGC s'est battue (voir plus haut) pour obtenir des dispositions d'accompagnement cohérentes pour tous ces salariés dont le point de vente ferme. Même si des avancées ont été obtenues, beaucoup reste à faire pour sécuriser ces événements particuliers mais surtout que l'entreprise apporte un soutien plus important à chaque salarié impacté.***

Pour le point de vente de Mantes dont la fermeture est prévue à fin juin, les 8 salariés dont 1 apprenti les choix de réaffectations exprimés en choix 1 ont été validés et le CHSCT consulté (l'avis a été défavorable). Ils devraient bénéficier des nouvelles dispositions évoquées dans le projet d'accord d'accompagnement.

Vote **contre 19 (CFDT/CGT/FO/SUD)** **abstentions 2 (CFE CGC)**

Pour le point de vente de Nemours, la fermeture est également prévue à fin juin et concerne 7 salariés dont 2 apprentis. La situation a été un peu plus difficile en termes de réaffectation. Les non remplacement des départs sur les années précédentes ont pu laisser penser aux salariés à une fermeture « programmée et organisée ». Les conditions d'accompagnement des souhaits de mobilités des salariés n'ont pas été à la hauteur des engagements pris, et ont pu créer des difficultés pour ces derniers. Le CHSCT a été consulté et émis des réserves importantes sur les conditions de cette fermeture au regard de l'avenir professionnel des salariés.

Vote **contre 21**

■ Information sur la dénonciation du bail de la boutique de Drancy de l'AD Porte de Paris

La CFE CGC avait indiqué à la direction de la DO IDF en avril 2014 (concernant une information et une consultation sur la dénonciation du bail de la boutique de Lecourbe) qu'elle ne voyait pas en quoi les élus du comité d'entreprise devrait émettre un avis sur une décision d'entreprise déjà engagée, et nous notons que cette année l'entreprise nous informe uniquement sur ce projet. Cette dénonciation de bail pour Drancy est malheureusement le préalable à un dossier de fermeture qui nous sera présenté ultérieurement et sur lequel nous exprimerons notre avis. Nous ne pouvons que constater que la politique globale d'Orange va vers la fermeture programmée d'un certain nombre de nos agences et s'inscrit également dans une politique de rationalisation immobilière qui ne présume pas de lendemain enchanteur pour les salariés des AD, reste à savoir si cette stratégie contente au moins nos clients ??

Vos élu(e)s CFE-CGC

Guillaume DIAKITE : 0680138511
Franck LEGRAS : 0673694723
Elisabeth RIVIER : 0674243926
Bernard CHATARD : 0682856944
Martine BONNET : 0685762465

**Tous vos contacts CFE-CGC
dans l'annuaire du syndicat**

bit.ly/annuaireCFECCG1234

Version électronique avec liens actifs

www.cfecgc-orange.org/tracts-et-publications/

Vous abonner gratuitement à nos publications

bit.ly/abtCFE-CGC

Nous suivre



facebook.com/cfecgc.orange

twitter.com/CFECCGOrange

